



**Document cadre de travail
pour une paix juste et durable au Niger**

Mai 2009

Préambule

Pendant douze ans le Nord Niger a renoué avec la paix. Le conflit des années 1990 s'était conclu sur des accords de paix prenant principalement en compte l'intégration des combattants dans les corps militaires et paramilitaires, dans l'administration centrale et dans les sociétés minières opérant dans la région d'Agadez, mais aussi et surtout la mise en œuvre de la décentralisation inscrite dans la constitution nigérienne. Signés le 24 Avril 1995 au palais des congrès à Niamey, les accords de paix devaient être mis en application par le pouvoir central. Un haut commissariat à la restauration de la paix a été chargé de suivre l'exécution des clauses des accords.

La période ayant suivi cette signature a été mise à profit pour réaliser un travail gigantesque de redécoupage administratif qui donna naissance au texte de loi portant délimitation des communes. Malgré la cérémonie dite «la flamme de la paix», organisée le 25 Septembre 2000 pour marquer la fin définitive de la guerre, le nord Niger est resté un terreaux favorable à l'installation de l'insécurité, conséquence directe de l'apprentissage par plusieurs jeunes du métier des armes.

Le 7 Février 2007, une attaque à main armée sur le poste administratif d'Iferouane a fait naître le spectre de la guerre et de l'insécurité. Une nouvelle rébellion, appréhendée par la population de manière générale se profila alors, hélas largement favorisée par la gestion qui en est faite, notamment un durcissement et une brutalité sans précédent à l'endroit des populations civiles.

Après deux ans de conflit armé se dessine aujourd'hui une logique de paix en réponse à l'ouverture réaffirmée par le président de la République son excellence Tandja Mamadou et l'investissement personnel du guide de la jamahirya arabe libyenne, Mouammar El Kadhafi, président en exercice de l'Union africaine et responsable du règlement des conflits dans l'espace CEN-SAD.

Introduction

Le fait démocratique est désormais bien ancré dans la vie politique du Niger. Cependant, il ne suffit pas de disposer d'une majorité démocratique pour maîtriser tous les problèmes politiques du pays. Il faut également l'adhésion active des différentes composantes nationales, pour asseoir dans la paix et le consensus ce développement démocratique.

En tout état de cause, avant d'être politique, le problème posé au Niger est un problème économique mais aussi un problème de confiance, un problème culturel. L'unité du Niger et l'affirmation de l'Etat, résident dans l'organisation d'une diversité acceptée, mais aussi assumée par tous.

Autant il n'est plus dans l'air du temps d'imposer à un état ses revendications par la voie des armes, autant la violence et la répression généralisées ne peuvent être la réponse adéquate aux questions politiques posées par une partie de la population. Les deux logiques restent blâmables de nos jours. Ne pas trouver une réponse politique responsable à ce conflit qui mine le pays tout entier est une fuite en avant lourde de conséquences pour l'avenir de la nation.

Si certains responsables du déclenchement du conflit sont accusés de poursuivre des intérêts personnels, la quasi totalité des combattants ayant rallié le mouvement insurrectionnel croient en un idéal de justice et de bien être des populations. Pour certains, la lutte armée est devenue un refuge qui les protège des arrestations, tortures et intimidations exercées par les forces armées dans l'exercice de leur fonction.

En tout état de cause, quelques soient les raisons et les motivations des uns et des autres, le développement rapide du conflit traduit un mal être et une crise de confiance en l'état que les responsables politiques se doivent de réparer.

Une paix imposée par l'intimidation et la suprématie des forces en présence restera précaire et le sentiment de frustration se traduira toujours par la naissance d'un foyer de tension. Il est important que les officiels nigériens et le médiateur principal en tiennent compte pour donner une chance à une vraie paix, une paix que s'appropriera chacune des parties.

Le comportement de certains gradés des forces armées nigériennes durant toute la durée du conflit n'honore ni la nation ni ce corps républicain symbole de la patrie protectrice. Les assassinats de civils innocents, l'abattage d'animaux domestiques, Les arrestations arbitraires ont eu pour conséquence la désertion systématique de campements et de villages. En s'en prenant aux populations civiles selon la formule « si ce n'est toi c'est donc l'un des tiens », l'armée a installé une crise de confiance à l'endroit de la patrie, confiance qui ne saurait s'imposer ni par la force ni à coups médiatiques.

Le gouvernement a cédé plus d'une centaine de concessions minières au Nord à des multinationales qui vont devoir s'installer et probablement ouvrir des mines. Au regard de l'extrême fragilité du désert, l'eau et les pâturages sont en sursis si aucune conduite rationnelle n'est menée. Les populations consternées n'ont nullement les moyens et les prérogatives d'empêcher ces installations.

Il revient donc à l'état de prendre ses responsabilités et protéger ses populations face à ces prédateurs qui ne s'intéressent qu'aux matières premières, en leur imposant une exploitation minière respectueuse de l'homme et de son cadre de vie.

Le chômage et l'oisiveté sont sources de frustration et le gouvernement a l'entière responsabilité de les combattre en mettant en place une politique de recrutement décentralisée. Celle-ci doit se traduire par une politique régionalisée de gestion de l'emploi.

Le sentiment d'injustice et d'incompréhension, les bavures militaires, la menace de destruction de la région Nord par les exploitations minières d'uranium et le chômage sont chacun une cause justifiée du conflit actuel. Au regard des conséquences dramatiques à peine réversibles de ce conflit, la situation doit interpeller l'opinion nationale et les acteurs politiques de façon à créer les conditions d'un consensus national sur la paix et la réconciliation.

Pour atteindre cet objectif, nous devons instaurer la confiance, restaurer la paix et l'unité non seulement dans la région nord, mais aussi sur l'ensemble du pays. Le Niger dispose d'une loi fondamentale et des textes de loi garantissant au citoyen le plein épanouissement, il reste le courage et la volonté politique indispensables à leur application.

Le présent document est préparé par le Front Patriotique Nigérien pour servir de base de travail pour un retour de la paix au Niger.

Il comporte trois parties essentielles :

- L'extra court terme relatif aux mesures d'apaisement et de création de confiance mutuelle.
- Le court terme englobant les mesures de la mise en œuvre de la paix
- Le moyen et long terme déterminant les conditions du retour définitif de la paix et la prévention des conflits.

I. L'extra court terme

I. 1. Créer les conditions de la levée de l'état de mise en garde.

Les populations sont terrorisées par cette mesure fort contraignante. Sa mise en vigueur est comprise comme une continuation de la pression qu'elles subissent du fait de l'état de guerre. Cette mesure consacre le retour à la légalité constitutionnelle dans la région et par conséquent le respect du droit de l'homme. Le FPN s'engage pour sa part à favoriser et à consolider le climat de décrispation qui permet la levée de cette mesure.

I. 2. Favoriser le retour en toute confiance des combattants dans leurs familles respectives.

La paix est un état d'esprit. Il est primordial de mettre en œuvre une politique permettant de donner les assurances à tous les citoyens ayant pris les armes de rentrer et circuler en toute quiétude sur l'ensemble du territoire national. Ceci est indispensable pour que tous les esprits s'apaisent afin de faciliter la dynamique de la réconciliation nationale et le retour de la confiance mutuelle. De ce fait, elle aura pour conséquence directe ***la libération immédiate de toutes les personnes détenues du fait du conflit.***

I.3. Arrêter une démarche commune permettant de mettre fin à la guerre mais aussi de prévenir des conflits éventuels.

Il s'agira d'arrêter en toute transparence et en toute responsabilité les mesures à mettre en œuvre à court moyen et long terme. Ces mesures une fois élucidées permettront d'envisager très concrètement les étapes du retour de la paix.

I. 4. Procéder au déminage de toute la zone du conflit.

La mise en œuvre du processus de paix et le retour des populations déplacées du fait du conflit ne saurait s'envisager sans la possibilité de se déplacer sans risque dans la zone concernée. Il importe donc de mettre en œuvre de manière immédiate un programme urgent de déminage faisant appel à des organisations spécialisées en la matière.

II . DES MESURES A COURT TERME

Les mesures du court terme sont de deux catégories :

- La première catégorie concerne les actions d'urgence qui sont des activités immédiates permettant de servir de support au processus de paix notamment la démobilisation des combattants et la réhabilitation des villages dont les populations ont été déplacées.

- La deuxième catégorie concerne les activités relatives à la réinsertion socio économique des ex combattants.

2.1. Les actions d'urgence

2.1.1. La démobilisation des combattants

Procéder au cantonnement des ex combattants. Cette action vise l'identification, le recensement et la sensibilisation des combattants sur la culture de la paix et de la légalité.

Elle va consister à créer une base de donnée chiffrée sur le nombre et les caractéristiques des combattants ainsi qu'un rassemblement physique de ceux-ci. Elle permettra entre autre de créer un cadre d'attache à toutes les personnes porteuses d'armes à feu en vue de leur réinsertion dans la vie socio économique du pays.

2. 1.2. Les populations réfugiées ou déplacées.

Réhabiliter et viabiliser les villages victimes du conflit afin de leur permettre d'accueillir à nouveau leurs habitants d'origine.

Cette réhabilitation se traduira par un appui matériel et financier qui permettra une augmentation significative des moyens de production des ménages et particulièrement la relance des activités agro-pastorales. Aussi cette réhabilitation concernera entre autres secteurs la santé et l'éducation. Cette activité permettra le retour des populations déplacées et des réfugiés.

La réinsertion économique des ex combattants

Apporter un soutien financier de réinsertion aux ex-combattants qui souhaitent retourner à leurs activités antérieures ou qui souhaitent développer des microprojets.

2.3. La relance socio économique

Mettre en place un programme significatif de relance économique qui va couvrir toutes les communes victimes du conflit toute en gardant un esprit de correction des disparités. Ce programme doit comporter un fond d'urgence pour la réhabilitation des activités agricoles, touristiques, commerciales, éducatives et sanitaires ainsi que des infrastructures hydrauliques.

Ce fond doit être géré en toute transparence par un comité de gestion largement représentatif incluant l'ensemble des parties prenantes, et en particulier les représentants locaux des populations concernées.

III : DES MESURES A MOYEN ET LONG TERME

3.1. La relance de l'Agriculture et l'élevage

3.1.1. Appui à la production agricole

Les activités agricoles de la zone du conflit se résument essentiellement à la production maraîchère. C'est une agriculture dépendante de la disponibilité en eau et par conséquent de la recharge de la nappe phréatique qui est du reste alluviale mais aussi de la disponibilité des intrants et des moyens d'exhaure. Les deux ans de conflit ont largement affecté les moyens de production agricole d'une part et les circuits de commercialisation d'autre part. Afin de redynamiser ce secteur, pilier de notre économie, il faut :

- La création d'une banque régionale de crédits à taux réduits pour le développement agricole et pastoral. Cette banque aura pour mission de promouvoir les activités des coopératives maraîchères par un système de crédit
- La mise en place des intrants agricoles
- L'amélioration des systèmes d'exhaure
- La création des banques céréalières
- L'augmentation de la disponibilité en eau d'irrigation par le fonçage de puits et forages.
- L'amélioration et la diversification des filières de commercialisation.

3.1.2. Appui à la production pastorale

Les activités pastorales se résument au Niger de manière générale et dans la zone du conflit en particulier à un élevage extensif peu rémunérateur. Cet élevage est dépendant de la disponibilité fourragère elle-même tributaire d'une pluviométrie aléatoire. Les sécheresses cycliques qu'a connues le Niger ont réduit de façon considérable le cheptel de la zone mettant les populations concernées dans une situation de démunis.

Le conflit armé a rendu cette situation encore plus critique. Ainsi pour créer les conditions d'une reprise des activités économiques, il est indispensable de procéder à :

- La mise en œuvre d'un programme d'hydraulique pastorale notamment à travers le fonçage des puits pastoraux, la mise en place des stations de

pompage suivant un maillage respectant les capacités fourragères et la fragilité des écosystèmes.

- Une opération de reconstitution du cheptel dans les zones du conflit
- La création de coopératives d'éleveurs et des banques d'aliments pour bétail.
- La protection des aires de pâturage

3.2. La relance des activités touristiques.

Après la première rébellion, il avait fallu cinq ans pour retrouver la confiance des touristes et des tour-opérateurs. Combien de temps faudra-t-il cette fois-ci ? Outre le déminage urgent des zones de combat, il faut :

- L'achèvement de l'aéroport international Mano Dayak et sa mise en conformité aux normes internationales.
- La réduction des taxes aéroportuaires pour inciter à la desserte d'Agadez.
- La suppression des visas touristiques sur cinq saisons touristiques.
- La mise en place d'un fonds d'aide aux opérateurs touristiques afin de pouvoir assurer une prestation de qualité et faire face à la concurrence interrégionale sur le Sahara.

3.3. La lutte contre le chômage et le sous emploi.

L'une des causes majeures de frustrations qui aboutissent souvent à l'insécurité dans la zone Nord est le chômage, l'oisiveté et l'absence d'un mécanisme efficace de recrutement. Pour remédier à ce problème, associer de manière systématique les communes dans le processus des recrutements des sans emploi dans la zone nord, tant au niveau des corps militaires et paramilitaires qu'au niveau des sociétés minières serait une solution idoine.

3. 4. Mise en place d'une politique minière respectueuse de l'homme et de son environnement naturel.

Les sociétés extractives se font le chantre du développement durable et propre et s'engagent sur le « zéro pollution » sur l'environnement. Certaines ont une charte qui fait du « développement durable la clé de voûte de leur stratégie industrielle avec la triple ambition d'une croissance rentable, socialement responsable et respectueuse de l'environnement ».

Il est donc impératif que dans l'intérêt des populations, l'Etat du Niger veille au respect scrupuleux de ces engagements. Celui-ci doit leur imposer le respect des normes d'extraction et de sécurité compatibles avec le développement durable, la protection des hommes, des animaux, de l'eau et de la nature. Cette logique doit être imposée à toute société extractive s'installant au Niger.

Pour cela, il est impératif de :

- **Nommer une commission d'experts indépendants ouverte à des spécialistes internationaux et nationaux de l'énergie atomique, mais aussi à des responsables de la société civile.**
- **D'imposer à toutes sociétés minières exploitant les ressources du sous-sol :**
 - Une participation significative au développement durable des zones minières.
 - Une politique d'exploitation axée sur le « zéro pollution » (recyclage des eaux usées, enfouissement des stériles et des déchets, interdiction des terrils en plein air, contrôle et décontamination de tous les matériels et matériaux après usage dans les mines, protection selon les normes internationales de santé et de sécurité du personnel d'exploitation, etc....), la protection de l'environnement humain et naturel.
- **De garantir la mise en œuvre des dispositions du code de l'environnement ainsi que les textes d'application subséquents relatifs aux conditions d'installation, de recherches et d'exploitation minières.**
- De mettre en place un système de recrutement de salariés locaux dans les sociétés minières. A compétence égale pour un emploi défini la priorité sera donnée au natif de la région.
- D'établir une évaluation intégrée des impacts, comprenant notamment les facteurs sociaux, économiques et culturels, lors de l'élaboration des études d'impact préalable aux projets industriels ou miniers ; ces études doivent être fiables, objectives et impartiales.
- D'imposer aux sociétés minières l'intégration dans leur investissement annuel une participation au coût de développement des infrastructures dont les collectivités territoriales des régions concernées ont la charge.

3.5. Le respect de droits de l'Homme

L'obligation de respecter, de protéger et de garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales incombe en premier lieu à l'Etat. Et ce, en tout lieu et de tout temps. Il serait souhaitable de compléter et clarifier les dispositions législatives relatives aux mesures d'exception, notamment la Loi n°2002-30 du 31 décembre 2002 portant organisation générale de la défense nationale, afin de garantir le respect des normes internationales de droits de l'homme et de droit humanitaire auxquels le Niger a souscrit.

3.6. La mise en place d'une politique de prévention de conflit :

L'expériences des rebellions des années 1990 et 2007 doit nous permettre au Niger de comprendre le mécanisme qui favorise le développement des conflits. Le premier élément sur lequel tous s'accordent est le sentiment de se sentir en insécurité chez soi, vis-à-vis de la force publique.

Il est important que l'état déploie en cas de tension des hommes connaissant le milieu et la culture de la région concernée afin d'éviter des bavures, elles même sources de frustration.

Le retour des combattants doit être préparé afin d'éviter qu'ils tombent dans l'oisiveté. Il est impératif de trouver ensemble un mécanisme permettant d'absorber le plus grand nombre mais aussi et surtout de favoriser une politique d'emploi à même de prévenir les frustrations que nous avons connues.

CONCLUSION GENERALE

En conclusion, nous voudrions rappeler notre engagement profond et sincère en faveur de la paix. D'une paix qui nous réunisse tous dans une même volonté : participer à la construction de notre pays dans l'unité de tous les peuples qui le composent et dans le respect de sa diversité culturelle.

Nous sommes persuadés que nos propositions répondent aux aspirations profondes des Nigériens. Tous ensemble, nous pouvons en discuter avec pour seules ambitions : créer les ressorts de la réconciliation nationale, réparer les préjudices subies par les populations riveraines de la zone du conflit.

Nous regardons vers l'avenir en jetant notamment les jalons d'une politique minière basée sur le développement durable.

Par cette démarche nous entendons répondre à la demande des populations Nigériennes qui réclament le retour de la paix et de la sérénité.